

# BONNAC Infos

Claude BRUNAUD  
Maire de  
Bonnac-la-Côte



## Édito

*A l'heure où les crises financière, économique, sociale, morale s'enchaînent, nos dirigeants politiques nationaux s'avèrent incapables d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations premières de nos concitoyens, à commencer par l'emploi et le pouvoir d'achat. Dans ce contexte, on peut légitimement s'interroger sur les véritables motivations de ces dirigeants à vouloir parler de réforme des collectivités territoriales. Volonté de détourner l'attention des médias et des français en pointant du doigt des élus locaux accusés de folies dépensières ou réelle envie de réformer notre système administratif?*

*Quoi qu'il en soit, il faudra prendre garde à ne pas détruire une cohérence fonctionnelle de proximité qui s'appuie notamment sur les deux grands couples territoriaux : Etat - Région et Département - Commune.*

*Il faudra bien également continuer à assurer les compétences essentielles telles que le social, la formation, les moyens de « circulation », ... Autant de domaines desquels l'Etat s'est grandement désengagé tout comme en matière de services de proximité avec, par exemple, des services de l'Équipement n'arrivant plus à assumer leurs prérogatives concernant l'urbanisme. Sans parler de la chute des moyens des entreprises publiques de La Poste ou France Télécom pour remplir leurs missions de proximité !*

*Malgré cela, au plus près du terrain, de la vie et des préoccupations des citoyens, les communes assument leurs compétences et doivent élaborer les budgets correspondants.*

*Le Conseil municipal a adopté le budget 2009 de la commune. Un budget maîtrisé en cette période de crise, limitant l'augmentation de la pression fiscale à 1,5% et ne faisant pas appel à l'emprunt.*

*Avec un double objectif : ne pas obérer l'avenir ; répondre aux attentes des bonnacais en matière de solidarité et de proximité.*

## “L'actu” de Bonnac

### → Carnaval es arribat

Organisé le 14 mars par l'Association des parents d'élèves, le Carnaval des enfants a connu son succès habituel. → [Suite page 3](#)

### → Travaux et voirie

Après les travaux d'isolation phonique du cabinet médical, les employés du service technique municipal se sont attelés à l'installation, dans la cour de l'école, des jeux éducatifs... → [Suite page 3](#)

### → « Ballade gourmande »

Nouveauté pour ce début d'été 2009, la création d'une « Ballade gourmande » qui se déroulera le samedi 27 juin. → [Suite page 3](#)

## dossier Le point sur !

Maîtriser les finances communales dans un contexte de crise profonde ; poursuivre les efforts en matière d'équipements et de services de proximité. Tels sont les deux objectifs du budget 2009 de la commune. → [Suite page 2](#)

→ Attention aux feux de forêt !

→ Les 24 heures VTT de Bonnac

→ Structure intergénérationnelle

infos  
“en direct”

“Brèves” page 4

**Maîtriser les finances communales dans un contexte de crise profonde ; poursuivre les efforts en matière d'équipements et de services de proximité. Tels sont les deux objectifs du budget 2009 de la commune.**

**L**e 27 mars, le Conseil municipal a approuvé le Compte Administratif 2008 et adopté le Budget Primitif 2009 (cf. ci-contre « Ce qu'il faut savoir sur le budget »).

Dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent depuis près de 80 ans, les élus municipaux ont opté pour un budget 2009 à la fois prudent et soucieux de répondre aux attentes des bonnacais en matière d'équipements et de services de proximité.

Le budget 2009 s'établit ainsi à 1.190.743 € en section de fonctionnement (+ 5,6 % par rapport à 2008) et 666.925 € en section d'investissement (- 27 % par rapport à 2008, année de la fin des gros travaux d'agrandissement de la mairie et de réfection de l'église). Un budget équilibré sans recours à l'emprunt - afin de ne pas hypothéquer l'avenir et de garder des marges de manœuvre pour les investissements futurs - et avec une augmentation de la fiscalité communale limitée à 1,5 % (les impôts et taxes représentent 37% des ressources de la commune - cf. ci-dessous « Budget 2009 Où va et d'où vient l'argent de la commune »).

Les principaux investissements prévus en 2009 concerneront la construction de la nouvelle bibliothèque, la réfection de la Maison du temps libre et les premiers travaux du pôle de commerces et services en centre bourg.

## Ce qu'il faut savoir sur le budget...

### Qu'est que le Budget Primitif ?

Le Budget Primitif (BP) correspond au budget prévisionnel de la commune pour l'année. Il doit être adopté par le Conseil municipal et transmis aux services de l'Etat (Trésorerie Générale) avant le 31 mars. En cas d'évènements imprévus, il peut être par la suite ajusté par des « décisions modificatives » ou complété par des « budgets supplémentaires » qui doivent être également votés en Conseil municipal. Chacun de ces budgets doit toujours être voté avec un équilibre des recettes et dépenses.

### Que comprend le Budget ?

Le budget est constitué de deux parties : une « section fonctionnement » et une « section investissement ». La « section fonctionnement » finance l'ensemble des dépenses courantes (personnel, chauffage, fournitures, assurances...) et la « section investissement » les chantiers, équipements, aménagements et achats de matériels importants.

### Qu'est-ce que le Compte Administratif ?

Le Compte Administratif (CA) de l'année correspond au budget réellement exécuté en arrêtant les recettes et les dépenses au 31 décembre. Le CA doit être approuvé par le Conseil municipal et transmis aux services de l'Etat (Trésorerie Générale) avant le 31 mars de l'année suivante (le CA 2008 a été approuvé le 27 mars 2009)

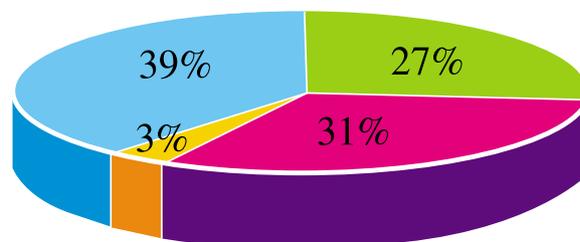
### Y a-t-il des écarts entre le Budget Primitif (BP) et le Compte Administratif (CA) de l'année

**Oui.** La commune ne peut engager des dépenses (passation de commandes,ancements de travaux...) que dans la limite des sommes inscrites au BP. Mais il s'écoule toujours un certain temps entre, par exemple, la commande d'intervention d'un artisan et la réalisation effective des travaux, leur facturation et leur paiement par la commune. Certaines dépenses prévues lors de la préparation du BP sont ainsi payées l'année suivante et se retrouvent dans le CA avec une année de décalage.

## Budget 2009 : où va et d'où vient l'argent de la commune ?

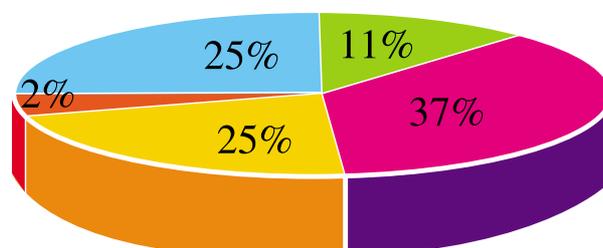
### Les grandes catégories de dépenses du budget 2008

- ▶ **Dépenses de personnel** (administratifs, techniques, école) : 31%
- ▶ **Charges courantes de fonctionnement** (achats, services, assurances, subventions aux associations, participations diverses) : 27%
- ▶ **Charges financières** : 3%
- ▶ **Investissements programmés** : 39%



### Les grandes catégories de recettes du budget 2008

- ▶ **Impôts et taxes** : 37%
- ▶ **Dotations et subventions** (Etat, Région, Département) : 25%
- ▶ **Produits des services communaux** (cantine, garderie, locations...) : 11%
- ▶ **Excédents antérieurs** : 25%
- ▶ **Divers** : 2%



## Quand les **JAMBES DU FACTEUR** décident !

### **C** Bonnac-la-Côte ne s'est pas toujours appelé ainsi

Cette dénomination est même relativement récente puisque cet été en marquera le 90<sup>ème</sup> anniversaire. C'est en effet le **16 août 1919** que la commune, qui s'appelait précédemment « **Bonnac** », devint par décret « **Bonnac-la-Côte** ».

Pourquoi et comment est intervenue cette modification ?

Ce changement de nom a fait suite à une demande de l'administration de l'époque qui souhaitait limiter les risques d'erreurs. Outre notre commune, deux autres s'appelaient en effet également « Bonnac » : l'une dans le Cantal, l'autre en Ariège.

Quand le facteur receveur, qui pédalait rudement pour transporter les sacs de courrier de la gare de tramway de Maison Rouge jusqu'au bureau de poste, apprit que l'administration demandait au Maire de préciser le nom de la commune pour éviter toute confusion, il s'empressa de proposer celui de « **Bonnac-la-Côte** ». A sa grande surprise, ce qualificatif fut adopté par le conseil municipal avant d'être entériné par décret.

Force est toutefois de constater que Bonnac la Côte mérite bien son nom actuel et, si le courrier n'est plus transporté à vélo depuis longtemps, les nombreux cyclistes qui arpentent routes et chemins de la commune peuvent largement en témoigner !!

Il faut en effet grimper pour atteindre le bourg qui se situe à 428 mètres d'altitude. En suivant la départementale 97 en direction de la Lande, on franchit le col du hêtre de la Huppe à 464 mètres, altitude identique à celle du Puy Saint-Eloi où passe le chemin de terre de Bonnac à Villechenoux. Un puy qui a sa légende puisque Saint Eloi y aurait lancé le marteau qui atterrit à Chaptelat.

Le point culminant de la commune se trouve à 538 mètres près du village de Fontarneau ■



## “L'actu” de Bonnac

### → Carnaval es arribat

**O**rganisé le 14 mars par l'Association des parents d'élèves, le Carnaval des enfants a connu son succès habituel.

Comme le veut la coutume, « Monsieur Carnaval » ouvrait le défilé. Confectionné en partie par les enfants de l'atelier d'arts plastiques animé par Corinne, il avait pris cette année les traits d'Arlequin. Une foule d'enfants déguisés et maquillés, accompagnés de leurs parents et de membres de la communauté éducative, le suivaient pour le tour du village au rythme d'airs de musique traditionnelle et de samba joués par la Bande de Bonnac, Carré de choc'o'la et Avis de passage. Les enfants entonnaient les chants en occitan et en portugais appris avec les musiciens à l'école, avant de dire adieu à Monsieur Carnaval pendant qu'il s'enflammait.

Restauration aux stands tenus par les parents et joyeuses farandoles permirent de poursuivre tard dans la nuit cette fête du Carnaval qui restera dans les mémoires !! ■



### **N** → Ballade gourmande

Nouveauté pour ce début d'été 2009, la création d'une « Ballade gourmande » qui se déroulera le samedi 27 juin. Partant de la Maison du temps libre vers 17h30, cette randonnée proposera deux circuits différents pour répondre aux attentes des marcheurs patentés ou plus occasionnels. Sur les hauteurs du col de la Sablonnade, produits « solides et liquides » seront offerts aux randonneurs pour leur redonner des forces et leur permettre de partager un moment de convivialité tout en contemplant de superbes paysages. A l'arrivée, une soirée festive attendra les marcheurs - comme ceux qui les rejoindront après l'effort ! - avec repas (inscription préalable en mairie fortement recommandée), animation musicale et feu de la Saint-Jean sur la place pour conclure en beauté cette « Ballade gourmande » ■

*Renseignements complémentaires en Mairie*

### **A** → Travaux et voirie

Après les travaux d'isolation phonique du cabinet médical, les employés du service technique municipal se sont attelés à l'installation, dans la cour de l'école, des jeux éducatifs offerts par l'Association des parents d'élèves et des filets de protection de l'aire de jeux. La réfection du mur de l'école est confiée pour sa part à l'association d'insertion « Aux chantiers du chemin Jacquaire ».

Le programme 2009 de travaux de voirie, élaboré dans le cadre de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, portera sur la Rue de la basse-côte, la Rue du pont, la Rue de Cognac, le Chemin de la gare de Bled, le Chemin de la planche de Bled, la Venelle du Masbatin, la Rue du Masbatin et l'Allée du puy Chatenet. S'y ajouteront des travaux de rénovation de la signalisation et des réparations ponctuelles ■



# Infos "en direct"

## A → Attention aux feux de forêt !

Avec le retour des beaux jours et afin d'éviter tout accident, il convient de rappeler la réglementation concernant les feux de forêt. Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, il est formellement interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche ; d'incinérer des végétaux sur pied à l'intérieur et jusqu'à une distance de 400 m d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche ; de fumer dans les bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que d'y apporter tout appareil à flamme nue. Pour les travaux forestiers une déclaration préalable doit être effectuée auprès de la Préfecture pour les entreprises et auprès de la Mairie pour les particuliers. Pour en savoir plus, s'adresser en Mairie. Merci de respecter ces quelques principes pour le bien de tous ! ■

## C → Les 24 Heures VTT de Bonnac

Les 24 Heures VTT se dérouleront les 13 et 14 juin. Organisée par BONNACVTT, cette épreuve d'endurance (qui a réuni l'an passé 363 participants venant d'une trentaine de départements) se courra en individuel ou par équipes de 4, 6, ou 8



sur un circuit long de 6 kilomètres. Sportifs confirmés ou occasionnels partageront un week-end placé sous le sceau de la convivialité, avec à chacun son objectif : la course contre le chrono pour les uns, les trophées de l'équipe la plus festive et la mieux déguisée pour les autres ! Animations et démonstrations seront mises en place dès le samedi après-midi. En soirée, le village des 24 Heures vivra et aidera les vététistes à aborder la toujours

au rythme des animations musicales et de la découverte en singulière partie nocturne. Les « non-vététistes » ne seront pas oubliés avec une randonnée pédestre en semi-nocturne qui les emmènera sur les hauteurs de Bonnac à la découverte de paysages préservés ■

Inscriptions sur le site : <http://24heuresvtt.free.fr>  
Contacts organisateurs : 06 60 12 87 82 - 06 81 32 38 10

## L' → Structure intergénérationnelle

étude de faisabilité sur la construction d'une structure intergénérationnelle mêlant petite enfance, familles et personnes âgées sur la commune, a confirmé l'attente des Bonnacais en la matière. Même si la majorité des personnes âgées interrogées ont exprimé le souhait de rester à leur domicile le plus longtemps possible, elles désirent avant tout ne pas être coupées de la vie sociale de la commune, de leurs proches, des services de proximité. Cette demande est très présente chez ceux qui résident dans les villages. Parmi les personnes isolées, treize souhaiteraient être hébergées dans des structures dédiées aux seniors et sept d'entre-elles envisagent sérieusement d'intégrer un habitat individuel dans un environnement collectif. Ces personnes pourraient être les futurs résidents du village-retraite qui retarderait ainsi leur départ vers une structure plus adaptée aux pathologies et handicaps liés à l'âge ■

# Contacts "utiles"

### Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Aide Médicale d'Urgence - SAMU : 15

EDF-Sécurité dépannage : 0 810 333 087

Cabinet Médical : 05 55 56 36 20 - 05 55 36 18 19

Service des eaux : 05 55 45 62 36

Ecole : 05 55 36 66 06

Garderie : 05 55 36 86 30

Communauté d'agglomération

Limoges Métropole : 05 55 45 79 00

[www.agglo-limoges.fr](http://www.agglo-limoges.fr)

## "Brèves"

■ Le 13 février, le Conseil municipal a entériné le principe de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU - cf. Bonnac Infos n°2). Après une réunion de concertation avec les services publics associés de l'Etat qui a eu lieu le 26 mars, ce projet va être soumis à enquête publique courant mai. Chacun pourra en prendre connaissance en mairie et formaliser ses remarques auprès du commissaire enquêteur.

■ Une 8<sup>ème</sup> classe va être ouverte à l'école pour la rentrée de septembre. La mobilisation des parents, enseignants et élus n'aura pas été vaine...

■ La bibliothèque (préfabriqué à côté de l'école) prête gratuitement des livres aux adultes comme aux enfants. Heures d'ouverture : le mercredi de 15h 30 à 18h 30 ; les semaines paires (1<sup>er</sup> et 15/04 ; 6 et 20/05 ; 3 et 17/06) et le samedi de 9h à 12h ; les semaines impaires (11 et 25/04 ; 2, 16 et 30/05 ; 13 et 27/06). Un très grand merci à tous ceux qui offrent des livres à la bibliothèque et enrichissent ainsi son catalogue !

■ Pour pouvoir à nouveau proposer des cours de pratique d'instruments de musique aux bonnacais qui le désirent, la commune examine la possibilité d'adhérer à une école de musique intercommunale. Celles et ceux qui seraient intéressés sont invités à se manifester auprès de la mairie afin de voir si et comment ce projet pourrait se concrétiser.

# BONNAC Infos

Journal de liaison de la commune de Bonnac-la-Côte

10, rue de la Mazelle  
87270 BONNAC-LA-COTE  
Tél. : 05 55 39 93 01  
Fax : 05 55 39 62 83

[mairie.bonnac@wanadoo.fr](mailto:mairie.bonnac@wanadoo.fr)  
[www.bonnac-la-cote.fr](http://www.bonnac-la-cote.fr)

trimestriel N°3  
avril, mai, juin 2009

Claude Brunaud  
Directeur de la publication

Chantal Berlanda  
Claude Brunaud  
Vincent Combelle  
Martine Filleul  
Viviane Gatinier  
Solange Lage  
Jean-Jacques Lamy  
Comité de rédaction

Mairie de Bonnac  
Iconographie

Faubourg Communication  
Conception maquette

GDS Imprimeurs  
Imprimerie

Dépôt légal  
2<sup>ème</sup> trimestre 2009

Tous droits de reproduction, même partiels, sont interdits sans l'accord de la rédaction.

N° ISSN en cours